Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2006)
Heft: 205-206

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans les cantons

EN BREF

THURGOVIE

• Le Tribunal cantonal thurgovien a durci les peines prononcées contre six néonazis qui avaient tabassé deux jeunes gens en avril 2003 à Frauenfeld. La plus jeune victime est aujourd'hui hémiplégique et elle souffre de troubles d'élocution. Toutes les peines ont été augmentées d'environ un an. Les six skinheads âgés de 21 à 26 ans écopent de peines de prison entre 5 et 6 ans et demi.

• Le siège de Lidl Suisse sera installé à Weinfelden, avec 300 emplois à la clé.

SCHWYTZ

• Les districts doivent être supprimés dans le canton de Schwytz, et les communes renforcées. Le Grand Conseil a clairement accepté un projet de réforme qui doit encore recevoir l'aval du peuple.

GLARIS

• Un vent de révolution a soufflé sur la *Landsgemeinde* annuelle de Glaris. Alors que le gouvernement proposait de réduire le nombre de communes à 25 puis à 10, les citoyens ont suivi le camp rose vert et porté ce nombre à 3.

ARGOVIE

• Le Grand Conseil argovien a adopté en première lecture des baisses d'impôts pour les entreprises et les riches contribuables. Cette révision fiscale coûtera plus de 400 millions de francs au canton et aux communes. Le gouvernement avait proposé un paquet de mesures qui auraient entraîné des pertes fiscales de 165 millions, mais les députés ont voulu aller plus loin.

GRISONS

• Les cinq membres du gouvernement grison ont été réélus. Personne ne contestait leurs sièges de sortants. La participation a été de 24,5 %. Pour les quatre ans à venir, le Conseil d'État grison restera donc composé de deux membres de l'UDC, ainsi que d'un socialiste, d'un radical et d'un démocrate-chrétien.

APPENZELL

• Les Appenzellois ont accepté par 59,6 % de oui la nouvelle loi qui doit faire du demi-canton un nouveau paradis fiscal. L'impôt dégressif sera dès lors introduit en Appenzell Rhodes-Extérieures, non seulement pour les privés mais aussi pour les entreprises. Le PS, le PDC et le Parti évangélique s'y étaient opposés. Les personnes physiques bénéficieront d'un tarif dégressif à partir d'un revenu annuel d'1,5 million de francs, puis le barême redeviendra linéaire à partir de 20 millions. En ce qui concerne la fortune, le tarif baissera à partir de 50 millions. Appenzell Rhodes-Extérieures suit l'exemple de Schaffhouse et Obwald. Nouveauté du système appenzellois : il accorde un tarif dégressif aussi aux entreprises. Les sociétés anonymes et les coopératives seront taxées à 13,51 % jusqu'à un bénéfice de 2 millions de francs. Plus une société fera de bénéfices, moins elle sera taxée. Un modèle inédit en Suisse.

• Les Rhodes-Intérieures veulent elles aussi devenir un paradis fiscal. La grande majorité de la *Landsgemeinde* a approuvé une nouvelle baisse des impôts dont presque tous les habitants devraient profiter. La révision de la loi sur les impôts proposée par le parlement et le gouvernement allège les impôts des entreprises et des personnes fortunées ; les familles et les personnes âgées bénéficieront de déductions supplémentaires pour les enfants et les rentes. Les propriétaires de terrains agricoles constructibles, toutefois, paieront davantage, et non plus en fonction du rendement agricole mais de la valeur marchande réelle du terrain. Le recul des recettes devrait être compensé, selon le gouvernement, par la croissance de la population.

LUCERNE

• Les chemins de fer du Rigi ont un excellent exercice 2005 derrière eux, en dépit des inondations et d'une météo estivale peu clémente. Le résultat net a bondi de 27,5 % à 145 000 francs.

• Mario Botta pourra rénover et agrandir l'hôtel situé en haut du Rigi. Les citoyens de la commune de Weggis ont clairement accepté une révision du plan d'aménagement et un crédit de 1,25 million de francs.

• Les hôpitaux du canton de Lucerne vont gagner en indépendance. Contre la volonté de la gauche, le Grand Conseil a accepté de leur donner un statut de sociétés de droit public. Selon une majorité de députés, c'est la seule façon de les inciter à réduire leurs coûts.

NEUCHÂTEL

• Le Tribunal correctionnel du district de Boudry a condamné à une peine de 8 mois de prison avec sursis un adepte de la symbolique raciste néonazie. L'église de Peseux et un centre africain près de Neuchâtel en avaient notamment fait les frais. Il avait aussi inscrit des symboles sataniques dans le lieu de culte. Le jeune homme était accusé également d'incendies intentionnels et de vols en bande.

Dans les cantons

SOLEURE

• Un piéton errant nu comme un ver sur l'autoroute A1 près de Rerendingen (SO) a été heurté par une voiture et grièvement blessé. Il a dû être héliporté dans une clinique spécialisée pour ses blessures à la tête. La police ignore pour quelle raison l'homme s'est trouvé sans vêtements sur l'autoroute.

SCHAFFHOUSE

• Un nouvel accident de train s'est produit en Suisse, coûtant la vie à un employé de chemins de fer allemand de 51 ans à Schaffhouse. Il a été percuté à la hauteur de la gare de marchandises par un train venant de Singen.

SAINT-GALL

• La commune de Rheineck devra revoter sur douze demandes de naturalisations émanant surtout de musulmans déboutés en 2005. Le canton a répété que les refus sont insuffisamment justifiés. En mars 2005, l'assemblée communale de Rheineck avait rejeté douze demandes de naturalisations. Elles concernaient 27 personnes, dont 26 de religion musulmane et une de religion orthodoxe. Les citoyens avaient en revanche accordé le passeport suisse à deux personnes de confession catholique.

FRIBOURG

• Les Fribourgeois ont accepté un crédit de 33,8 millions de francs destiné à la construction d'une salle de spectacles. Le projet était combattu par référendum. La participation s'est élevée à 42,28 %. La construction de la salle pourrait commencer au printemps prochain et les travaux devraient durer deux ans. Fribourg n'avait plus de salle de spectacles depuis la destruction du théâtre Livio en 1974.

• Le Fribourgeois Miguel San Juan est le nouveau Mister Suisse. Il succède au Grison Renzo Blumenthal. Né en 1978, le nouveau Mister Suisse mesure 191 cm. Étudiant à l'université de Fribourg, célibataire, il habite Grolley. Onze Alémaniques, trois Romands et deux Tessinois étaient aux prises pour le titre. Outre le jury, le public avait aussi son mot à dire pour départager les seize participants. Il pouvait voter en direct sur les chaînes de télévision de la SSR.

ZURICH

• La ville de Zurich a clos l'année 2005 avec des comptes équilibrés. Le compte de fonctionnement a bouclé sur un bénéfice de deux millions de francs. La ville avait budgétisé un déficit de 187 millions. Ce bon résultat s'explique par le paiement de nombreux arriérés d'impôts. Sans cela, Zurich aurait enregistré un déficit opératif de 67 millions, a expliqué le directeur des finances, Martin Vollenwyder (PRD).

• Le canton de Zurich a déposé plainte contre inconnu pour lésions corporelles graves après des rumeurs de cas d'excision dans des hôpitaux publics. L'enquête doit permettre d'y voir plus clair, indique la direction de la santé.

• La police zurichoise a retrouvé le *Böögg* volé avant la fête du *Sechselaüten*, le 19 avril dernier. Le bonhomme hiver se trouvait dans l'abri souterrain d'une école en ville de Zurich.

BERNE

• Le canton de Berne n'entend pas avoir recours à des détectives pour combattre les abus dans l'aide sociale. Il estime que des services sociaux professionnalisés dans les communes sont l'outil le mieux adapté pour mener une enquête au moindre soupçon. La hausse des dépenses pour l'aide sociale ces dernières années ne résulte pas des abus mais de la mauvaise situation économique et du durcissement des conditions des assurances sociales, a expliqué l'Office d'information du canton de Berne.

• Le bateau à vapeur du lac de Thoune *Blümisalp* a 100 ans cette année. À l'occasion de son anniversaire, il a reçu un lifting d'une valeur de 2 millions de francs. Il n'aurait pas survécu sans l'aide de ses admirateurs. Au terme d'une longue lutte, qui a rendu célèbre le *Blümisalp* dans les années 90, l'association des Amis du bateau des lacs de Thoune et de Brienz a obtenu sa rénovation.

• La municipalité bernoise a adopté un nouveau projet de parc pour ses célèbres ours. Au départ, 10 000 m² étaient prévus au bord de l'Aar, en lieu et place de l'antique fosse actuelle. Finalement, les plantigrades devront se contenter de 1 900 m². La révision du projet doit permettre de ramener les coûts de 16 à 8,5 millions de francs. La population se prononcera sur ce projet en juin 2007.

GENÈVE

• L'initiative cantonale demandant l'interdiction des chiens dangereux à Genève a recueilli 13 318 signatures, alors que 10 000 suffisent pour faire aboutir un texte. Les paraphes ont été remis au Service des votations et élections pour contrôle. L'initiative demande l'interdiction sur le territoire cantonal des chiens d'attaque ou jugés dangereux. La liste des animaux prohibés devra être dressée par le Conseil d'État. Les propriétaires de chiens de plus de 25 kilos, peu importe la race, devront par ailleurs passer un examen d'aptitude.

• Les Genevois ont approuvé à une petite majorité de 50,66 % le principe contraignant d'un frein au

déficit. Ils ont ainsi décidé d'agir pour tenter de contrôler l'endettement de leur canton qui frise les 12,7 milliards de francs. Le mécanisme du principe contraignant veut que si les finances publiques cantonales naviguent dans les chiffres rouges durant quatre ans, les Genevois soient appelés à choisir, au terme de cette période, entre une hausse d'impôts et une baisse de prestations. Ce système de frein au déficit était défendu par la droite, combattu par la gauche et dans une moindre mesure, par le gouvernement genevois à majorité rose verte.

JURA

• Le coutelier jurassien Wenger a retrouvé la rentabilité un an après son rachat par son concurrent schwytzois Victorinox. En injectant des fonds et en accordant des prêts, Victorinox a insufflé une « bouffée d'oxygène » à Wenger, ce qui a permis de relancer la machine et de miser sur le lancement de nouveaux produits. L'entreprise de Delémont fait travailler aujourd'hui 146 employés.

• Les pâturages de Courgenay, dans l'Ajoie, devraient accueillir en 2009 l'Auditorium du Jura, à la fois salle de concerts, centre artistique et symbole culturel pour la région. Ce sera la première réalisation en Suisse romande des fameux architectes bâlois Herzog & de Meuron. Ce projet estimé à 20 millions de francs sera entièrement financé par des fonds provenant du mécénat et de sponsoring, à l'instar du centre Paul Klee à Berne. Selon le calendrier, la mise à l'enquête de l'auditorium est prévue au cours de l'année prochaine et son inauguration en automne 2009.

BÂLE-VILLE

• Le 4e salon du livre de Bâle, la *BuchBasel*, a attiré environ 41 000 visiteurs, soit 4 % de plus que l'an dernier. Quelque 400 éditeurs ont exposé leurs publications durant trois jours. Près de 300 écrivains et personnalités se sont présentés au public. Trois quarts des hôtes ont fait un achat à l'un des stands, ont indiqué les organisateurs. La prochaine édition aura lieu du 11 au 13 mai 2007.

VALAIS

• La police cantonale a interpellé trois jeunes adultes ayant dessiné plus de 280 tags et graffitis entre 2002 et 2005. Les auteurs, âgés entre 20 et 22 ans, ont causé des dommages estimés à plus de 120 000 francs. Ils risquent une peine de prison. Des entreprises privées, des bâtiments du centre-ville et des gares ont notamment été les cibles des tagueurs.

• Remplacer l'enseignement d'heures d'allemand par des heures de haut-valaisan, tel est le contenu d'une interpellation déposée au parlement valaisan par deux députés PDC. Ses auteurs plaident pour l'apprentissage d'une vraie langue cantonale. Ils estiment que l'allemand appris à l'école n'est pas la langue d'usage quotidien, en Valais comme en Suisse. Pour les deux députés, l'objectif est multiple. Il s'agirait de renforcer l'unité cantonale, de permettre une meilleure compréhension mutuelle, de favoriser les échanges culturels et d'éviter que le fossé ne se creuse entre les Valais francophone et germanophone.

• L'affaire de l'accident d'hélicoptères de Beuson, qui avait fait huit morts en septembre 2000, retournera devant le Tribunal cantonal valaisan. Le Tribunal fédéral a admis le recours du Ministère public contre l'acquittement du chef pilote de la compagnie Air-Glaciers. En revanche, le recours du pilote condamné est rejeté.

VAUD

• Plus de 30 000 des quelque 85 000 étrangers à avoir pu pour la première fois voter et se porter candidats ont participé aux dernières élections communales. Ils sont plus de 300 à avoir été élus aux exécutifs ou aux législatifs. Leur taux de participation est inférieur à celui des Suisses (43,7 %) mais sensiblement supérieur à ceux des autres cantons où un tel droit est accordé.

• Une initiative législative a été lancée au Grand Conseil par des députés de tous les groupes politiques. Elle vise à lutter contre la fumée passive en complétant la loi sur les auberges et débits de boissons. L'interdiction de fumer dans les cafés-restaurants serait la règle, mais les établissements publics auraient la possibilité d'aménager des locaux fermés pour les fumeurs afin de protéger les clients non-fumeurs et le personnel. Le texte a de fortes chances de passer devant le parlement.

• En l'honneur du *Savoie*, apte à naviguer de nouveau sur le lac après un an de restauration, les vapeurs de la Compagnie générale de navigation (CGN) ont offert au nombreux public une belle parade au large de Rolle. Le *Savoie* proposera désormais à son bord la cuisine réputée du chef Philippe Chevrier. Les passagers pourront déguster ses excellents menus à des prix… abordables. À cause de sa vétusté, le *Vevey* cessera de voguer à la fin de l'année en espérant trouver des mécènes pour une éventuelle restauration. *L'Italie* avait connu le même sort l'an dernier. Elle se trouve désormais en cale sèche à Ouchy.

• Le Conseil communal de Lausanne a accepté de modifier le règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins. Les surfaces commerciales lausannoises peuvent désormais ouvrir le samedi jusqu'à 18 h, soit une heure de plus. Les élus ont également dit oui à une troisième nocturne au mois de décembre.

• À près de 60 %, les citoyens de Montreux ont refusé la construction d'un hôtel de ville. L'argument financier a semble-t-il pesé lourd : le devis de construction du bâtiment municipal s'élevait à 34,5 millions de francs !

Henriette Germain-Nicolet